

Une expérimentation de proximité et d'utilité sociale

Broyage à domicile de déchets verts en Pays d'Aix



ECONOMIES
PAILLAGE
COMPOST

ams
aixmultiservices
environnement

Des interventions régulières par zones et sur rendez-vous, pour broyer et valoriser vos résidus de taille et de coupe.

☎ 06 09 08 37 62
☎ 04 42 95 70 07



FORFAIT (sans évacuation, hors adhésion)
5m³ ou 1/2 heure : 35€
soit 1m70 x 1m70 x 1m70
voir conditions et précisions au dos pour bénéficier de ce tarif

CONTACT ET INFORMATIONS
<http://ams-environnement.fr>
broyage@ams-environnement.fr



MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE



DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Vous souhaitez faire appel à AMS Environnement pour le broyage de vos résidus de taille ou de coupe? Nous vous expliquons en quelques lignes nos modalités d'intervention pour une prestation rapide et de qualité.

1 PREPARER L'INTERVENTION



Le terrain est-il facilement accessible au camion et au broyeur ?



Le diamètre des branches doit être inférieur à 13 centimètres pour l'utilisation du broyeur.



Pensez à organiser et rassembler les résidus lors de vos coupes! L'intervention sera plus rapide



Avez-vous réfléchi à la manière dont vous utiliserez le broyat? Pensez-paillage ou compost, pour vous et vos amis!



Vos voisins ont peut-être également des besoins en broyage. En rassemblant les interventions, nous nous déplaçons efficacement.

CONTACTER



2

Afin de pouvoir faire appel à nos services, une cotisation annuelle vous sera demandée lors de la première intervention.

Attention: certaines tâches peuvent également faire l'objet d'un surcoût (abattage, évacuation du broyat et des résidus,...)

Vous êtes mis en relation avec un professionnel pour répondre à vos questions, dimensionner et planifier l'intervention sur votre terrain.



Le devis définitif sera validé avec vous le jour de l'intervention. En cas de besoins complémentaires, nous élaborons une proposition complète avant notre venue.



3 NOTRE PASSAGE



Nos équipes interviennent du lundi au vendredi, suivant l'horaire communiqué. Vous pouvez également bénéficier de conseils pour l'utilisation du broyat sur votre terrain !



La présence d'un contact est nécessaire le jour de l'intervention pour valider les travaux. Le règlement peut se faire immédiatement et un reçu vous sera délivré.

